

Bulletin départemental

n° 292

du 05 février 2025

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
○ Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières - "Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés" (PCP-ASH) des enseignants du premier degré. Rentrée scolaire 2025.	3

**Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré**

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr
Laury GUERRINI
Tél : 04 91 99 67 46

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 27 janvier 2025

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières - “Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés” (PCP-ASH) des enseignants du premier degré.
Rentrée scolaire 2025.**

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure de candidature au mouvement PCP-ASH des enseignants du premier degré organisée en vue de la rentrée scolaire 2025.

Les enseignants qui participeront à ce mouvement départemental devront obligatoirement saisir leur demande sur l'application **COLIBRIS**.

Les enseignants peuvent candidater à autant de postes qu'ils le souhaitent : il convient alors de saisir une demande pour chaque fiche de poste.

**Ouverture de l'application COLIBRIS du jeudi 6 mars 2025 au mercredi 12 mars 2025
pour les postes à profil et postes à exigences particulières de l'ASH.**

I. Procédure d'accès à l'application COLIBRIS

- Accédez à votre portail **ESTEREL** : <https://appli.ac-aix-marseille.fr>
- Renseignez vos éléments de connexion dans l'interface « Identifiez-vous », si vous n'êtes pas encore identifié. Pour les nouveaux arrivants dans le département, vos éléments de connexion sont constitués ainsi : L'identifiant est la première lettre du prénom et le nom de famille en minuscule (exemple : Caroline DUPONT aura comme identifiant **cdupont**). Le mot de passe est votre **NUMEN**.
- Dans le domaine Ressources Humaines, sélectionnez « **COLIBRIS** – Portail des démarches ».
- Dans **COLIBRIS**, vérifiez que vous avez été correctement identifié : vos prénoms et nom s'affichent en haut à droite de l'écran. Si vous n'êtes pas identifié, cliquez sur le lien Connexion ou le bouton « Se connecter ».
- Les fiches de poste et les formulaires de candidature sont accessibles dans le menu « Premier Degré > Recrutement Enseignants Bouches-du-Rhône ».

II. Catégories de postes

Le mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières « Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés » regroupe deux procédures, pour lesquelles des commissions formulent un avis après l'audition des candidats.

II.1 Procédure d'affectation sur poste à profil « Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés » (PAP-ASH).

Ces postes spécifiques correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2025. Les postes à profil n'étant pas publiés au mouvement, le candidat n'est pas tenu de participer au mouvement informatisé MVT1D. Toutefois, le candidat a la possibilité de candidater sur tout autre poste visible dans MVT1D. Le candidat retenu est affecté directement sur le poste hors opérations de mouvement.

Il est rappelé qu'en cas d'un recrutement sur poste à profil, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres candidatures. Les vœux formulés dans MVT1D seront supprimés de l'applicatif. En cas d'obtention de plusieurs postes avec un rang de classement identique, l'enseignant devra faire un choix.

II.2 Procédure d'affectation sur poste à exigences particulières « Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés » (PEP-ASH).

Ces postes à exigences particulières sont déclinés par typologie (ITEP, Hôpital de jour, IME, etc.). Dans certains cas, la détention d'un examen ou d'une certification spécifique peut être exigée. Cette condition est précisée sur chaque fiche de poste. Pour ces types de poste les enseignants candidatent en fonction d'un profil attendu, sans préjuger d'une possible affectation selon le nombre de postes à pourvoir au mouvement.

Les enseignants ayant entamé un parcours de formation diplômante peuvent également candidater. Les candidats au CAPPEI qui demandent un parcours en unité d'enseignement doivent impérativement candidater sur des postes d'unités d'enseignement en hôpital ou en établissement médico-social.

Les enseignants doivent impérativement saisir leurs vœux sur MVT1D (calendrier communiqué ultérieurement dans la note de service mouvement intra-départemental). Le départage des enseignants avec un avis favorable se fait au barème.

Les avis favorables émis sont conservés pendant 3 ans : s'il est inutile pour les enseignants qui ont déjà obtenu un avis favorable de candidater à nouveau sur COLIBRIS, la saisie des vœux sur MVT1D reste obligatoire.

III. Listes des postes proposés

Les fiches de poste publiées au bulletin départemental sont annexées à la présente circulaire et sont disponibles dans Colibris.

La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats éventuellement retenus sur dossier, en cas de condition suspensive précisée dans la fiche de poste.

IV. Calendrier et communication

Les commissions de recrutement se tiendront entre le 25 mars et le 28 mars 2025. Les candidats recevront une convocation par courriel électronique sur leur messagerie académique.

Les postulants à un PCP-ASH recevront l'avis délivré par la commission le lundi 31 mars 2025.

Les enseignants retenus pour participer au mouvement MVT1D sur postes PEP-ASH se reporteront au calendrier complet des opérations du mouvement qui sera précisé sur la note de service mouvement intra-départemental publiée ultérieurement au bulletin départemental.

Après fermeture de la campagne, la communication sera assurée par la messagerie académique de l'agent, qu'il conviendra de consulter régulièrement.

Pour les questions relatives :

- à un problème technique, il convient de saisir une demande **VERDON** sur le portail **ESTEREL** (<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/>) en choisissant la rubrique « **GRH** » et la thématique « **COLIBRIS** » ;
- au contenu de la candidature (pièces à joindre...), l'interlocuteur est le service gestionnaire DPE2 (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr);
- au calendrier, à une convocation à une commission ou à des résultats - l'interlocuteur est le secrétariat (ce.dpe13-secretaire@ac-aix-marseille.fr).

Le directeur académique



Jean-Yves BESSOL

Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières “Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés” (PCP-ASH) des enseignants du premier degré

ANNEXE - Liste des postes à compétences particulières Rentrée scolaire 2025

I- Postes à Profil (PAP-ASH)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PAP ASH 2025-001-CPC ASH OUEST	CPC ASH OUEST
PAP ASH 2025-002-CPC ASH EST	CPC ASH EST
PAP ASH 2025-003-CP CTASH NUMERIQUE ET GESTION PIAL-AESH	CP ASH NUMERIQUE ET GESTION PIAL-AESH
PAP ASH 2025-004-CP IEN ASH DSDEN SEI	CPD IEN ASH DSDEN SEI
PAP ASH 2025-005-UEE CLG POUR EEAP	ENSEIGNANT EN UEE-EEAP
PAP ASH 2025-006-UEEA SALON E.E.PU SAINT NORBERT	ENSEIGNANT EN UEEA – SALON E.E.PU SAINT NORBERT
PAP ASH 2025-007-UEEA MARSEILLE E.E.PU OLYMPE GOUGES	ENSEIGNANT EN UEEA – MARSEILLE E.E.PU OLYMPE DE GOUGES
PAP ASH 2025-008-UEMA SALON E.M.PU DR BLANC	ENSEIGNANT EN UEMA – SALON E.M.PU DOCTEUR FRANCOIS BLANC
PAP ASH 2025-009-UEMA MARSEILLE E.M.PU FIOLE	ENSEIGNANT EN UEMA – MARSEILLE E.M.PU FIOLE
PAP ASH 2025-010-UEMA MARSEILLE E.M.PU BRICARDE	ENSEIGNANT EN UEMA – MARSEILLE E.M.PU BRICARDE
PAP ASH 2025-011-UEMA MARSEILLE E.M.PU DAMES	ENSEIGNANT EN UEMA – MARSEILLE E.M.PU DAMES
PAP ASH 2025-012-MDPH	MDPH
PAP ASH 2025-013-MDPH	MDPH
PAP ASH 2025-014-MDPH	MDPH
PAP ASH 2025-015-MDPH	MDPH
PAP ASH 2025-016-CPUE IME VERT PRE	COORDONNATEUR UNITE ENSEIGNEMENT IME VERT PRE

II- Postes à Exigences Particulières (PEP-ASH)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PEP ASH 2025-001-ERSEH	REFERENT DE SCOLARISATION ERSEH
PEP ASH 2025-002-HOPITAL	ENSEIGNANT EN HOPITAL
PEP ASH 2025-003-CMPP	ENSEIGNANT EN CMPP
PEP ASH 2025-004-HDJ	ENSEIGNANT EN HDJ CMP CAMSP CATTP
PEP ASH 2025-005-IEM EEAP	ENSEIGNANT EN IEM et EEAP
PEP ASH 2025-006-IME	ENSEIGNANT EN IME
PEP ASH 2025-007-ITEP ET SESSAD ITEP	ENSEIGNANT EN ITEP ET SESSAD ITEP
PEP ASH 2025-008-SESSAD TND	ENSEIGNANT EN SESSAD TND
PEP ASH 2025-009-IDS ET SSEFIS	ENSEIGNANT EN IDS ET SSEFIS

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-001-CPC ASH OUEST
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) Circonscription ASH OUEST
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH intervient sur les réseaux de la circonscription ASH OUEST (Camargue, La Crau, Côte bleue, La Nerthe, Salon et Lubéron 13) mais peut également être amené à intervenir sur d'autres territoires en fonction des dossiers départementaux suivis.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique ASH assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH de circonscription dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique ASH départementale. Il collabore également avec l'IEN ASH chargé du contexte d'exercice qui lui est spécifiquement confié. Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1 ^{er} et le 2 nd degré en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	MISSIONS	Accompagnement : - Accompagner la mise en œuvre de l'Ecole inclusive et diffuser ses enjeux. - Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées en appui des équipes de circonscription et d'EPLE pour faire progresser les conditions de scolarisation en milieu ordinaire et soutenir la réalisation des projets personnalisés de scolarisation. - Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes. - Participer à l'accompagnement statutaire des stagiaires CAPPEI. - Assurer l'accompagnement des enseignants débutants ou nouvellement nommés sur des postes spécialisés. Formation : - Contribuer au plan départemental de formation - Proposer, organiser et conduire des formations à destination des enseignants exerçant dans l'ASH et dans le milieu ordinaire des réseaux de la circonscription ASH d'affectation. - S'investir dans les groupes de travail des dossiers départementaux de l'ASH qui lui sont confiés (ULIS, UE en ESMS, SEGPA, établissements sanitaires et établissements pénitentiaires).
	COMPETENCES	Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant. - Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles. - Savoir développer une ingénierie de formation. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Être capable d'analyser des situations complexes. - Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI ou équivalent. Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises peuvent faire acte de candidature en s'engageant à présenter la certification manquante dans la première année scolaire d'exercice.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme VOLPI, IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr - 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-002-CPC ASH EST
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) Circonscription ASH EST
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH intervient sur les réseaux de la circonscription ASH EST (Étoile, Huveaune, Garlaban, Ste-Victoire) mais peut également être amené à intervenir sur d'autres territoires en fonction des dossiers départementaux suivis.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique ASH assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH de circonscription dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique ASH départementale. Il collabore également avec l'IEN ASH chargé du contexte d'exercice qui lui est spécifiquement confié. Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1^{er} et le 2nd degré en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	MISSIONS	Accompagnement : - Accompagner la mise en œuvre de l'Ecole inclusive et diffuser ses enjeux. - Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées en appui des équipes de circonscription et d'EPL pour faire progresser les conditions de scolarisation en milieu ordinaire et soutenir la réalisation des projets personnalisés de scolarisation. - Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes. - Participer à l'accompagnement statutaire des stagiaires CAPPEI. - Assurer l'accompagnement des enseignants débutants ou nouvellement nommés sur des postes spécialisés. Formation : - Contribuer au plan départemental de formation - Proposer, organiser et conduire des formations à destination des enseignants exerçant dans l'ASH et dans le milieu ordinaire des réseaux de la circonscription ASH d'affectation. - S'investir dans les groupes de travail des dossiers départementaux de l'ASH qui lui sont confiés (ULIS, UE en ESMS, SEGPA, établissements sanitaires et établissements pénitentiaires).
	COMPETENCES	Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant. - Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles. - Savoir développer une ingénierie de formation. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Être capable d'analyser des situations complexes. - Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI ou équivalent. Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises peuvent faire acte de candidature en s'engageant à présenter la certification manquante dans la première année scolaire d'exercice.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme Mahussier, IEN ASH Est - ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 04.42.21.12.99

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-003-CP CTASH NUMERIQUE ET GESTION PIAL-AESH
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique départemental ASH NUMERIQUE ET PIAL-AESH
	PLACE DU POSTE	Service de l'Ecole Inclusive, DSDEN 13, Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN ASH départemental DSDEN-SEI dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique inclusive de la région académique et de sa déclinaison départementale.
	MISSIONS	- Améliorer la professionnalisation des AESH par l'augmentation et la diversification de l'offre de formation... - Renforcer leur appartenance à la communauté éducative par le soutien au développement des PIAL en lien avec le service de la DPNE. - Développer les outils et projets numériques pour l'école inclusive - Collaborer aux enquêtes ASH sous l'autorité de l'IEN ASH DSDEN SEI - Développer la professionnalité des ERSEH et enseignants notamment dans l'utilisation des applications EI (AGESH, LPI)
	FONCTIONS	- Développer des outils numériques de gestion des données relatives aux ESH et AESH et suivre les différentes enquêtes ASH en lien avec l'IEN ASH - Concevoir, développer des projets numériques en lien avec l'équipe et accompagner les enseignants dans l'utilisation du numérique en classe au service des ESH - Concevoir, mettre en œuvre et développer la formation initiale des AESH en lien avec les autres CP et la DPNE2 : organisation, suivi, animation de certaines actions (présentiel, Magistère). - Contribuer à mettre en œuvre la formation continue des AESH en lien avec les autres CP, la MIRAEP et l'EAFC. - Concevoir et mettre en œuvre la formation des formateurs des AESH - Répondre aux sollicitations de formations ciblées : IFSI, intra-PIAL, directeurs, pôles ressource, etc. - Concevoir, mettre en œuvre et développer la formation initiale des coordonnateurs de PIAL : organisation, suivi, animation des actions (présentiel, visio-conférences). - Appuyer et soutenir le fonctionnement du Service de l'Ecole Inclusive, notamment le service de la DPNE - Intervenir dans les établissements scolaires sur sollicitation de l'IEN ASH DSDEN SEI - Intervenir sur d'autres dossiers de formation au sein de l'équipe IEN-ASH DSDEN SEI
	COMPETENCES	- Posséder de solides compétences numériques tant dans l'utilisation, la conception d'outils que dans la capacité à former - Connaître les différentes applications relatives à l'école inclusive - Posséder des capacités relationnelles et de travail en équipe pluri-catégorielle - Maîtriser les outils informatiques bureautique et de formation (traitement de textes, tableur, diaporamas) - Posséder des compétences et de l'expérience en ingénierie de formation - Savoir interagir avec un public lui-même exposé professionnellement - Connaître le cadre de travail des AESH, des enseignants spécialisés, et avoir de bonnes connaissances du contexte ASH - Être organisé, méthodique

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI (ou équivalent). Les enseignants titulaires de l'une des deux certifications peuvent toutefois candidater et s'engager à acquérir la seconde certification durant l'année qui suit.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme DOMOISON - IEN CTASH - ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-004-CP IEN ASH DSDEN SEI
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique départemental ASH
	PLACE DU POSTE	Service de l'Ecole Inclusive, DSDEN 13, Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique pour l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (A-SH) est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN ASH DSDEN-SEI départemental dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique inclusive de la région académique et de sa déclinaison départementale.
	MISSIONS	- Contribuer à la mise en œuvre des formations spécialisées et des formations de formateurs à l'échelle départementale. - Améliorer la scolarisation et renforcer la continuité des parcours des élèves en situation de handicap. - Améliorer l'accompagnement des AESH auprès des élèves et le positionnement au sein de la communauté éducative - collaborer aux dossiers départementaux sous l'autorité de l'IEN ASH (stratégies de déploiement, conception et mises en œuvre)
	FONCTIONS	- Organiser, mettre en œuvre, développer et participer à la formation d'enseignants et AESH en lien avec les IEN ASH : tuteurs CAPPEI, formateurs AESH, candidats libres et VAEP CAPPEI, directeurs, enseignants nouvellement nommés dans l'ASH. - Assurer la relation avec l'INSPE et la MIRAEP dans le cadre de la formation CAPPEI - Assurer la relation avec la DPE et l'EAFC (plans de formation, listes candidatures, suivi des sessions, rémunération des formateurs, etc.) - Coordonner le groupe de travail des CPC ASH du département - Participer au déploiement du LPI dans le département, en lien avec la MIRAEP - Etre l'interlocuteur des EMASco dans le traitement des situations complexes - Organiser et gérer le réseau ressource départemental - Appuyer et soutenir le fonctionnement du Service de l'Ecole Inclusive - Intervenir dans les établissements scolaires sur sollicitation de l'IEN CT-ASH
	COMPETENCES	- Avoir une bonne connaissance du système éducatif (1^{er} degré, 2nd degré, ASH) - Posséder des compétences et de l'expérience en ingénierie de formation - Maîtriser les outils informatiques bureautique (traitement de textes, tableur, diaporamas) - Posséder des capacités relationnelles et de travail en équipe pluri-catégorielle - Être organisé, méthodique
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI (ou équivalent). Les enseignants titulaires de l'une des deux certifications peuvent toutefois candidater et s'engager à acquérir la seconde certification durant l'année qui suit.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme DOMOISON - IEN CTASH - ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-005-UEE CLG POUR EEAP
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en UEEP (Unité externalisée pour adolescents polyhandicapés)
	PLACE DU POSTE	L'UEEP est implantée au sein du collège GIONO à Marseille 13 - rattachement administratif 0132680T – EEAP DECANIS VOISINS.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'UEEP est un dispositif médico-social accueillant en collège des enfants et adolescents polyhandicapés. Les enfants accueillis et accompagnés par les EEAP (5 établissements de Marseille), qui pourront bénéficier d'une scolarisation en unité d'enseignement délocalisée, au collège se caractérisent par une grande hétérogénéité : - interpersonnelle, de par leur âge (de 12 à 16 ans), leurs capacités motrices, sensorielles et cognitives, leur mode de communication (verbale, gestuelle, pictographique), et leur rythme (fatigabilité plus ou moins importante, rapidité d'acquisition de nouveaux apprentissages, etc.) ; - intra-personnelle, de par des rythmes et niveaux de développement et d'acquisition différents pour un même enfant selon les domaines de compétence.
	MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle des chefs de service, l'enseignant : - assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité, selon les modalités définies par l'équipe pluridisciplinaire ; - formalise, après évaluation, une pédagogie adaptée et des parcours individualisés. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de chacune des structures (avec pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, etc.) et participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement.
	FONCTIONS	L'enseignant assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'EMS et l'autorité pédagogique de l'IEN ASH.
	COMPETENCES	- Travailler en équipe. - Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles. - Mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées. - Mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH OUEST - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr - 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-006-UEEA SALON E.E.PU SAINT NORBERT
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en : Unité d'enseignement autisme en élémentaire UEEA
	PLACE DU POSTE	Ce dispositif est implanté dans l'écoles suivante : UEEA - École élémentaire Saint-Norbert, Salon-de-Provence (Rattachement administratif 0132659V - IME LES CYPRES - AGAPEI)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'unité d'enseignement autisme en élémentaire (UEEA) est un dispositif accueillant 10 élèves ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. Ce dispositif relève du droit commun mais est adossé à un établissement médico-social : - 4ème plan autisme (2018-2022) - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neurodéveloppementaux 2018-2022.
	MISSIONS	- Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, éducateur spécialisé). - Partager et construire avec les professionnels l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves. - Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire. - Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves. - Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient - Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEEA une participation pleine à la vie de celle-ci (fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école...). - Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant. - Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire. - Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.
	COMPETENCES	Être capable de : - Travailler en équipe avec des partenaires différents. - Favoriser l'établissement de relations de confiance. - Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves - Communiquer quotidiennement avec les familles. Avoir des connaissances suffisamment solides sur : - Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS). - L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques. - Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire Le cahier des charges des UEEA.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.

MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH OUEST - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr – 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-007-UEEA MARSEILLE E.E.PU OLYMPE GOUGES
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en : unité d'enseignement autisme en élémentaire UEEA
	PLACE DU POSTE	Ce dispositif est implanté dans l'école suivante : UEEA - École élémentaire OLYMPE DE GOUGES (Rattachement administratif 0131963N - I.M.E. LA MARSIALE), Marseille 12ème (AMSP)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'unité d'enseignement autisme en élémentaire (UEEA) est un dispositif accueillant 10 élèves ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. Ce dispositif relève du droit commun mais est adossé à un établissement médico-social : - 4ème plan autisme (2018-2022) - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neurodéveloppementaux 2018-2022
	MISSIONS	- Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, éducateur spécialisé). - Partager et construire avec les professionnels l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves. - Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire. - Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves. - Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient - Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEEA une participation pleine à la vie de celle-ci (fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école...). - Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant. - Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire. - Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.
	COMPETENCES	Être capable de : - Travailler en équipe avec des partenaires différents. - Favoriser l'établissement de relations de confiance. - Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves - Communiquer quotidiennement avec les familles. Avoir des connaissances suffisamment solides sur : - Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS). - L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques. - Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire Le cahier des charges des UEEA.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire du cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré : 24h devant et 108 heures annualisées

	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr – 04.90.49.01.78

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-008-UEMA SALON E.M.PU DR BLANC
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en : Unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA
	PLACE DU POSTE	Ce dispositif médico-social est implanté à l'I.M.E. LES CYPRES AGAPEI 13 (Rattachement administratif : E.M.PU DOCTEUR FRANCOIS BLANC SALON – 0132465J)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois à six ans, ayant un diagnostic d'autisme, n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées a notifié ce besoin. Ces unités sont adossées à un établissement médico-social. - Stratégie nationale TND 2023-2027 - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
	MISSIONS	- Piloter le projet pédagogique de l'UE maternelle - Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement. - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). - Assurer un enseignement aux élèves de l'UEMA en visant les attendus des programmes de l'école maternelle - Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs. - Transmettre des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels - Réaliser avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements du projet de l'enfant. - Favoriser au sein de l'établissement des relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels de l'ESMS et avec la communauté éducative de l'école. - Favoriser également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe. - Etre l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail pédagogique proposé à leur enfant.
	COMPETENCES	Le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroit partenariat avec les services médico-sociaux, - développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA), - assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme VOLPI, IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr - 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-009-UEMA MARSEILLE E.M.PU FIOLE
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en : Unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA
	PLACE DU POSTE	Ce dispositif médico-social est implanté à l'I.M.E. TAMARIS (Rattachement administratif : E.M.PU FIOLE-FALQUE MARSEILLE 6 ^{ème} – 0133656D)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois à six ans, ayant un diagnostic d'autisme, n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées a notifié ce besoin. Ces unités sont adossées à un établissement médico-social. - Stratégie nationale TND 2023-2027 - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
	MISSIONS	- Piloter le projet pédagogique de l'UE maternelle - Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement. - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). - Assurer un enseignement aux élèves de l'UEMA en visant les attendus des programmes de l'école maternelle - Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs. - Transmettre des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels - Réaliser avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements du projet de l'enfant. - Favoriser au sein de l'établissement des relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels de l'ESMS et avec la communauté éducative de l'école. - Favoriser également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe. - Etre l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail pédagogique proposé à leur enfant.
	COMPÉTENCES	Le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux, - développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA), - assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr – 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-010-UEMA MARSEILLE E.M.PU BRICARDE
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en : Unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA
	PLACE DU POSTE	Ce dispositif médico-social est implanté à I.M.E. DUE APAR (Rattachement administratif : E.M.PU BRICARDE MARSEILLE 16 ^{ème} – 0132328K)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois à six ans, ayant un diagnostic d'autisme, n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées a notifié ce besoin. Ces unités sont adossées à un établissement médico-social. - Stratégie nationale TND 2023-2027 - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
	MISSIONS	- Piloter le projet pédagogique de l'UE maternelle - Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement. - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). - Assurer un enseignement aux élèves de l'UEMA en visant les attendus des programmes de l'école maternelle - Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs. - Transmettre des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels - Réaliser avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements du projet de l'enfant. - Favoriser au sein de l'établissement des relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels de l'ESMS et avec la communauté éducative de l'école. - Favoriser également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe. - Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail pédagogique proposé à leur enfant.
	COMPETENCES	Le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux, - développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA), - assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLOMES OU EXPERIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme VOLPI, IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr - 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-011-UEMA MARSEILLE E.M.PU DAMES
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en : Unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA
	PLACE DU POSTE	Ce dispositif médico-social est implanté à l'I.M.E PLATE FORME AUTISME (Rattachement administratif : E.M.PU DAMES (DES) MARSEILLE 2 ^{ème} - 0130867X)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois à six ans, ayant un diagnostic d'autisme, n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées a notifié ce besoin. Ces unités sont adossées à un établissement médico-social. - Stratégie nationale TND 2023-2027 - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
	MISSIONS	- Piloter le projet pédagogique de l'UE maternelle - Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement. - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). - Assurer un enseignement aux élèves de l'UEMA en visant les attendus des programmes de l'école maternelle - Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs. - Transmettre des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels - Réaliser avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements du projet de l'enfant. - Favoriser au sein de l'établissement des relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels de l'ESMS et avec la communauté éducative de l'école. - Favoriser également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe. - Etre l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail pédagogique proposé à leur enfant.
	COMPETENCES	Le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux, - développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA), - assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLOMES OU EXPERIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme VOLPI, IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr - 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-012-MPDH
	INTITULE DU POSTE	Enseignant correspondant de scolarisation à la MDPH 13
	PLACE DU POSTE	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH. Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - 13304 Marseille Cedex 2.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH DSDEN SEI et l'autorité fonctionnelle de la Directrice de la MDPH, l'enseignant est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	FONCTIONS	<u>Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, le correspondant de scolarisation est amené à :</u> - Préparer les dossiers pour le passage en évaluation. - Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH. - Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de définir les projets personnalisés de scolarisation. - Participer à la saisie des plans d'aide des dossiers examinés par les équipes d'évaluation. - Travailler avec les responsables de dossiers. - Veiller à la cohérence des décisions. - Participer aux réunions et forums. - Participer à la demande, au traitement des dossiers complexes ou RAPT.
	COMPETENCES	<u>Afin de mener à bien ses missions, le correspondant de scolarisation doit :</u> - Avoir le sens du service public. - Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation. - Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-sociaux et de santé. - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet. - Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat. - Avoir des qualités de rigueur et d'organisation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent. - Avoir pris connaissance des spécificités du poste. Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Exigences horaires : règlement MDPH, régime horaire des 1607 heures annuelles pour les enseignants non devant élèves. - congés annuels de 54 jours, - 36H40 et pointage. Présence nécessaire le jour de CDAPH.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme DOMOISON - IEN CT ASH – ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-013-MDPH
	INTITULE DU POSTE	Enseignant correspondant de scolarisation à la MDPH 13
	PLACE DU POSTE	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH. Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - 13304 Marseille Cedex 2.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH DSDEN SEI et l'autorité fonctionnelle de la Directrice de la MDPH, l'enseignant est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	FONCTIONS	<u>Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, le correspondant de scolarisation est amené à :</u> - Préparer les dossiers pour le passage en évaluation. - Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH. - Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de définir les projets personnalisés de scolarisation. - Participer à la saisie des plans d'aide des dossiers examinés par les équipes d'évaluation. - Travailler avec les responsables de dossiers. - Veiller à la cohérence des décisions. - Participer aux réunions et forums. - Participer à la demande, au traitement des dossiers complexes ou RAPT.
	COMPETENCES	<u>Afin de mener à bien ses missions, le correspondant de scolarisation doit :</u> - Avoir le sens du service public. - Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation. - Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-sociaux et de santé. - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet. - Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat. - Avoir des qualités de rigueur et d'organisation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent. - Avoir pris connaissance des spécificités du poste. Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Exigences horaires : règlement MDPH, régime horaire des 1607 heures annuelles pour les enseignants non devant élèves. - congés annuels de 54 jours, - 36H40 et pointage. Présence nécessaire le jour de CDAPH.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme DOMOISON - IEN CT ASH – ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-014-MDPH
	INTITULE DU POSTE	Enseignant correspondant de scolarisation à la MDPH 13
	PLACE DU POSTE	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH. Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - 13304 Marseille Cedex 2.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH DSDEN SEI et l'autorité fonctionnelle de la Directrice de la MDPH, l'enseignant est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	FONCTIONS	<u>Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, le correspondant de scolarisation est amené à :</u> - Préparer les dossiers pour le passage en évaluation. - Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH. - Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de définir les projets personnalisés de scolarisation. - Participer à la saisie des plans d'aide des dossiers examinés par les équipes d'évaluation. - Travailler avec les responsables de dossiers. - Veiller à la cohérence des décisions. - Participer aux réunions et forums. - Participer à la demande, au traitement des dossiers complexes ou RAPT.
	COMPETENCES	<u>Afin de mener à bien ses missions, le correspondant de scolarisation doit :</u> - Avoir le sens du service public. - Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation. - Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-sociaux et de santé. - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet. - Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat. - Avoir des qualités de rigueur et d'organisation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent. - Avoir pris connaissance des spécificités du poste. Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Exigences horaires : règlement MDPH, régime horaire des 1607 heures annuelles pour les enseignants non devant élèves. - congés annuels de 54 jours, - 36H40 et pointage. Présence nécessaire le jour de CDAPH.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme DOMOISON - IEN CT ASH – ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-015-MDPH
	INTITULE DU POSTE	Enseignant correspondant de scolarisation à la MDPH 13
	PLACE DU POSTE	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH. Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - 13304 Marseille Cedex 2.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH DSDEN-SEI et l'autorité fonctionnelle de la Directrice de la MDPH, l'enseignant est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	FONCTIONS	<u>Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, le correspondant de scolarisation est amené à :</u> - Préparer les dossiers pour le passage en évaluation. - Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH. - Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de définir les projets personnalisés de scolarisation. - Participer à la saisie des plans d'aide des dossiers examinés par les équipes d'évaluation. - Travailler avec les responsables de dossiers. - Veiller à la cohérence des décisions. - Participer aux réunions et forums. - Participer à la demande, au traitement des dossiers complexes ou RAPT.
	COMPETENCES	<u>Afin de mener à bien ses missions, le correspondant de scolarisation doit :</u> - Avoir le sens du service public. - Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation. - Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-sociaux et de santé. - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet. - Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat. - Avoir des qualités de rigueur et d'organisation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent. - Avoir pris connaissance des spécificités du poste. Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Exigences horaires : règlement MDPH, régime horaire des 1607 heures annuelles pour les enseignants non devant élèves. - congés annuels de 54 jours, - 36H40 et pointage. Présence nécessaire le jour de CDAPH.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme DOMOISON - IEN CT ASH – ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-016-CPUE IME VERT PRE
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur pédagogique d'une unité d'enseignement en établissement médico-social
	PLACE DU POSTE	Ce poste est implanté à l'IME Vert Pré, à Marseille 9ème.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement médico-social.
	MISSIONS	Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement. Pour chaque année scolaire, il élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur pour validation. Il articule les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements. Il contribue au déroulement des parcours de formation des élèves dans l'UE, en lien avec l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en SH (participe aux ESS d'orientation). Il doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant. Il accompagne la mise en place et le suivi des différentes unités d'enseignement externalisées et impulse une dynamique d'inclusions.
	FONCTIONS	Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique). Il accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE. Il sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, sorties, ... Il anime, impulse et assure la mise en œuvre du projet pédagogique. Il rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur. Il participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement. Il travaille en relation étroite avec la circonscription ASH.
	COMPETENCES	- Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe. - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. - Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique). - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr - 04 88 49 10 81

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2025-001-ERSEH
	INTITULE DU POSTE	Enseignant « Référént de Scolarisation » des Elèves en situation de Handicap (ERSEH)
	PLACE DU POSTE	Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Education nationale, l'ERSEH exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Références : décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 L'enseignant référent de scolarisation exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
	MISSIONS	- Accueillir et informer les parents d'enfants handicapés sur les diverses possibilités de scolarisation («expert scolarité auprès de la MDPH»), - Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation. - Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires, - Être conseiller technique auprès des inspecteurs, chefs d'établissements et directeurs d'école.
	FONCTIONS	- Être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, - Faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AESH, en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés, - Être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés de leur secteur : parents, institutions et associations, AESH... - Assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps- réunions fréquentes le midi, le soir, le mercredi), - Renseigner AGESH et l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales pour ce qui concerne son territoire.
	COMPETENCES	- Connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des élèves en situation de handicap - Sens de l'organisation, compétence en secrétariat, pratique de l'outil informatique - Sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire - Discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille - Expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur les problèmes de la détermination des objectifs et de l'évaluation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Base de 1607 heures annuelles, à respecter et à moduler en fonction des besoins, variables, au cours de l'année scolaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier ERSEH : Mme BORSARO - IEN-ASH Marseille - ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr – 04.91.99.68.16

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2025-002-HÔPITAL
	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ DANS UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN HÔPITAL – Dispositif pour enfants et adolescents malades.
	PLACE DU POSTE	Les postes sont implantés au sein des centres hospitaliers pour enfants et adolescents malades à Marseille. L'exercice de la mission peut s'effectuer sur La Timone Marseille 5è et l'hôpital Nord Marseille 15è indifféremment (0132489K), ou aux Salins de Brégille implantés à l'hôpital Sainte-Marguerite Marseille 9è (0134534H)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'enseignant spécialisé exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés dans les différents services de pédiatrie et de chirurgie infantile. Selon leurs pathologies, ils peuvent être en hospitalisation de jour ou en unité de moyens à longs séjours. Il assure la continuité pédagogique par la proposition de temps de scolarisation, soit en chambre, soit au sein d'une classe, dans le cadre d'un projet pédagogique en lien avec l'établissement d'origine, visant la poursuite du parcours et son retour en établissement scolaire.
	MISSIONS	- Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation : - Élaborer un projet d'apprentissage, - Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de l'élève, - Travailler en lien étroit avec les différents enseignants de l'établissement d'origine de l'élève, - Utiliser les nouvelles technologies (webcam, internet, visioconférence) afin de garder le contact avec l'école ou l'établissement d'origine, - Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire, - Contribuer, le cas échéant, à la mise en œuvre de l'enseignement dans le cadre de l'APADHE ou d'autres modalités d'enseignement à distance, - Participer si besoin aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation permettant la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation, - Transmettre les informations nécessaires aux bilans réguliers du fonctionnement du dispositif.
	COMPETENCES	- Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades, - Être capable de mettre en œuvre des temps d'enseignement adaptés auprès d'élèves d'âge et de niveau variés, allant de la maternelle au lycée, - Connaître le système éducatif et ses dispositifs, la réglementation en vigueur ainsi que les acteurs institutionnels, - Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation, - Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe, - Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Mahussier - IEN-ASH EST - ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 04.42.21.12.99

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2025-003-CMPP
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en CMPP
	PLACE DU POSTE	Les postes d'enseignants sont implantés : - au CMPP La Roquette d'Arles (0132819U), - au CMPP Henri Wallon d'Aix-en-Provence (0132737E), - au CMPP départemental à Marseille (13006, 13008, 13010, 13012) (0132736D).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé du secteur médico-social répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Le CMPP participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.
	FONCTIONS	L'enseignant contribue à lever les difficultés scolaires des élèves accueillis. Il veille à maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales.
	MISSIONS	- Aider l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages. - Agir avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. Développer des médiations plurielles. - Articuler les actions à celles conduites auprès des élèves par l'équipe enseignante et contribuer au Programme Personnalisé de Réussite Educative ou au Projet Personnel de Scolarisation mis en œuvre. - Recenser, analyser les actions mises en place en amont et comprendre les attentes du maître dans la classe, du professeur lors des cours, des adultes en général dans l'école ou l'établissement, des parents pour articuler les aides spécialisées.
	COMPETENCES	- Avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1er et 2nd degré). - Travailler en équipe pluridisciplinaire. - Être apte à travailler avec des enfants ou adolescents qui présentent des troubles psychiques. - Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide. - Être méthodique, rendre compte, évaluer son action. - Placer son action au service du parcours de l'élève.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr – 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2025-004-HDJ
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en hôpital de jour (HDJ-CMP-CAMSP-CATTP)
	PLACE DU POSTE	Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Les lieux d'implantation sont : - Hôpital de jour Montperrin, unité pour enfants, Aix-en-Provence (0134173R), - Hôpital de jour Montperrin, unité pour adolescents Oxalis, Aix-en-Provence (0133191Y), - Hôpital de jour La Ciotat (0132944E), - Château-Guis, hôpital Sainte-Marguerite, Marseille 13009 (0130965D), - Hôpital Le Relais, Marseille 13009 (0133705G), - Espace Méditerranéen de l'Adolescence, Salvator, Marseille 13009 (0133930B), - Hôpital de jour Calypso, Marseille 13014 (0133890H), - Hôpital de jour Valvert (0132685Y) : HDJ La Farandole Marseille 13011 ; HDJ Colibris Aubagne ; CATTP Les Ricochets Allauch, - Hôpital Edouard Toulouse : postes de l'Unité d'enseignement répartis en HDJ, CMP et CAMSP sur Marseille 13001,13002,13003,13013, 13014, 13015, 13016 (0130961Z), - Hôpital de jour Martigues (0132686Z), - Hôpital de jour Montperrin pour enfants et adolescents, Salon de Provence (0133969U), - Centre de psychothérapie infantile, Vitrolles (0133038G). <i>Les postes implantés dans les établissements précités sont vacants ou susceptibles de l'être.</i>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Les Centres d'Accueil Médico-Social Précoce (CAMSP) accueillent des enfants de la naissance à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées. Les Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps partiel (CATTP) proposent des prises en charge individuelles ou en groupe pour enfants et adolescents. Les Centres Médico-psychologique (CMP) accueillent des enfants et adolescents en difficulté psychologiques et scolaires. Les Hôpitaux de jour (HDJ) reçoivent des enfants et adolescents présentant des déficiences, des troubles envahissants du développement, de la personnalité, des retards de développement.
	MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle du chef de service, l'enseignant est le référent pédagogique au sein de la structure. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire, participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement et aux formations. Il met en place des enseignements adaptés en lien avec l'établissement scolaire d'origine de l'élève et le suivi pédagogique selon les modalités définies au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Il est « personne-ressource » et assure l'interface entre les établissements scolaires et la structure de soins. Il se déplace dans les établissements scolaires des élèves suivis et peut s'inscrire dans une démarche temporaire de co-intervention. Il participe aux équipes pédagogiques et aux équipes de suivi de scolarisation. NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.
	COMPETENCES	- Savoir travailler en équipe, concevoir et mettre en œuvre des modalités de co-intervention au sein de l'équipe pluridisciplinaire, - Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale - Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des difficultés psychologiques ou des difficultés d'apprentissage diverses (DYS, TSA, etc.) - Mettre en œuvre des méthodes et des outils d'observation et d'évaluation adaptés et des modalités d'apprentissage personnalisées et explicites, - Se positionner en « personne ressource » pour répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Mahussier, IEN ASH Est - ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr – 04.42.21.12.99

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2025-005-IEM EEAP
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en I.E.M (Institut d'éducation motrice) Enseignant en UEEP (unité externalisée pour enfants polyhandicapés) Enseignant spécialisé SESSAD-EEAP
	PLACE DU POSTE	Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit : - Institut d'éducation motrice (IEM) de Saint-Thys, Marseille 13010 (0130962A) - UEEP école implantée à l'école primaire Sainte Marthe Audisio, Marseille 13014 (0134168K). - SESSAD-EEAP Les Calanques (0133727F) - SESSAD - EEAP Côte Bleue - Marseille 13009 (0133910E)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Les IEM ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant d'un handicap moteur (essentiellement infirmité motrice cérébrale) avec ou sans troubles associés, les EEAP accueillent des enfants et adolescents polyhandicapés. Les personnes polyhandicapées « <i>présentent un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique</i> ». - Les élèves de l'IEM Saint-Thys sont majoritairement scolarisés par petits groupes au sein de l'unité d'enseignement. Si les enseignements sont en conformité avec les programmes, les retards dans les apprentissages peuvent être importants. Un partenariat avec des établissements de référence permet des temps de scolarisation en milieu ordinaire pour certains enfants ou adolescents en fonction de leur projet personnalisé de scolarisation et de leur projet personnalisé d'accompagnement. - L'UEEP est un dispositif médico-social accueillant les élèves à l'école. Elle a pour objectif de répondre à des besoins d'élèves connaissant des situations très diverses, pouvant être scolarisés, en nombre restreint, sur des séquences régulières et dont la temporalité est adaptée aux besoins de chaque jeune. - Le SESSAD- EEAP intervient au plus près du milieu de vie des enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe la socialisation et/ou l'accès aux apprentissages. Leur prise en charge, selon la nature des besoins du public accueilli, s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités éducatives et pédagogiques.
	FONCTIONS	Quelle que soit la nature du poste, l'enseignant exerce sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et l'autorité pédagogique de l'IEN ASH. - Pour l'IEM, l'enseignant intervient dans le cadre du projet de l'unité d'enseignement piloté par la coordonnatrice pédagogique. - Pour l'UEEP, l'enseignant assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité. - Pour le SESSAD-EEAP, après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet avec l'équipe pluridisciplinaire, dont il est membre à part entière. Il construit et coordonne les projets des élèves avec les enseignants de la classe d'origine.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	MISSIONS	L'enseignant : - est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de la structure (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, etc.) et participe aux réunions institutionnelles de synthèse, de fonctionnement ou de formation, - construit et coordonne les projets des élèves, au sein de l'unité d'enseignement ou avec les classes de référence, - assure une mission d'enseignement auprès des élèves au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves, - formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés, - le cas échéant, accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents.
	COMPETENCES	- Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat - Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants à besoins éducatifs particuliers, - Mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées, - Mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant.
	DIPLÔMES ET EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr – 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2025-006-IME
	INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN IME (institut médico-éducatif)
	PLACE DU POSTE	Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré. Ils sont implantés comme suit : - IME Les Tamaris (0132614W), IME Les Amandiers (0132664A), IME Le Paradou (0131965R), Marseille 08, - IME Vert Pré, Marseille 09 (0133760S), - IME Plateforme autisme Ari, Marseille 13 (0134136A), - IME Mont Riant, Marseille 14 (0132660W), - IME DUE Apar, Marseille 14 (0133997Z), - IME Les Trois Lucs (0132774V), IME Les Figuiers (0133884B), Marseille 12, - IME La Pépinière, La Ciotat (0131287D), - IME Le Colombier, La Roque d'Anthéron (0132668E), - IME Les Cyprès, Salon de Provence (0132659V), - IME Les Fauvettes, Vitrolles (0132773U).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'IME est un établissement médico-social qui accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels ou polyhandicapés. Il conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'IME, et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Individuel d'Accompagnement.
	MISSIONS	L'enseignant : - participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage, - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves, - formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés, - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire, - participe aux équipes de suivi de la scolarisation, - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins. NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.
	COMPETENCES	- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.

	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr – 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2025-007-ITEP ET SESSAD ITEP
	INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)
	PLACE DU POSTE	Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit : - ITEP St-Yves, Moissons-Nouvelles-Pinchinat, Aix-en-Provence (0131875T), - ITEP La Sariette, Aix-en-Provence (0132678R), - ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13013 et 13014 (0132661X), - ITEP Les Bastides, Marseille 13010 et 13011, Aubagne (0132676N), - ITEP ARI Nord Littoral, Marseille 13015 et 13016 (0133723B), - ITEP ARI Sanderval, Marseille 13010 et 13008 (0132677P) - ITEP Sainte-Victoire, Aix-en-Provence (0131033C) - SESSAD - ITEP Le Verdier (0133921S), rattachement administratif Cabannes : 2 UE externalisées à Arles et Sénas.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques reçoivent des enfants, adolescents et jeunes adultes, orientés par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, et notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pour autant présenter de déficience intellectuelle ou cognitive. La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et de compétences. La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment : - les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ; - les collaborations particulières avec les établissements scolaires.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP et sous l'autorité pédagogique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Personnel d'Accompagnement.
	MISSIONS	L'enseignant : - participe à l'élaboration du Projet Personnel d'Accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ; - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves. - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire ; - participe aux équipes de suivi de la scolarisation ; - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins. NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.
	COMPETENCES	- Bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent - Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap. - Bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation - Bonnes capacités relationnelles (relations à construire avec plusieurs équipes pédagogiques)

CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr – 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2025-008-SESSAD TND
	INTITULÉ DU POSTE	Enseignant spécialisé en SESSAD TND (service d'éducation spéciale et de soins à domicile – Troubles neurodéveloppementaux)
	PLACE DU POSTE	Attention, l'implantation des postes au sein de l'EMS diffère du secteur d'intervention souvent très large. Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement, en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit : - SESSAD Neurodys PACA (0133953B), Marseille 13001, troubles spécifiques du langage et des apprentissages - SESSAD APAR (0133922T), Aix-en-Provence, troubles du spectre autistique
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Le SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) intervient au plus près du milieu de vie des enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe la socialisation et/ou l'accès aux apprentissages. Leur prise en charge, selon la nature des besoins du public accueilli, s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités éducatives et pédagogiques. Elle peut aussi se faire au sein d'une UE externalisée.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et sous l'autorité pédagogique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Personnel d'Accompagnement. Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet avec l'équipe pluridisciplinaire, dont il est membre à part entière. Il construit et coordonne les projets des élèves avec les enseignants de la classe d'origine.
	MISSIONS	- Établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences. - Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre. - Mettre en place des outils d'évaluation. - Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins. - Maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales. - Participer à la construction du projet d'orientation en partenariat. - Être personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.
	COMPÉTENCES	- Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages. - Qualités de rigueur et d'organisation. - Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat. - Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé. - Travail en partenariat avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets. - Connaissances sur les troubles neurodéveloppementaux.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr - 04.88.49.10.81

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2025-010-IDS ET SSEFIS
	INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN IDS (Instituts pour déficients sensoriels) & SSEFIS (service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire)
	PLACE DU POSTE	Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit : - IDV L'Arc en Ciel (0131443Y), Marseille 07, troubles visuels- IRSAM - SSEFIS Les Alpilles, (0133892K), Aix en Provence, troubles auditifs – URAPEDA PACA
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Les instituts pour déficient sensoriel (IDS) assurent le suivi des enfants déficients visuels ou auditifs scolarisés dans les classes ordinaires ou en unité d'enseignement. L'établissement conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Il existe des établissements accueillant des enfants avec une déficience auditive et d'autres accueillant les enfants avec une déficience visuelle. Le SSEFIS apporte aux familles conseils et accompagnement, il favorise l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent. Le SSEFIS prend en charge des enfants de plus de 3 ans déficients auditifs graves.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'IDS, et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Individuel d'Accompagnement.
	MISSIONS	L'enseignant : - participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage, - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves, - formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés, - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaire, - participe aux équipes de suivi de la scolarisation, - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.
	COMPETENCES	- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages. - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap. - Compétences en langage adapté : braille pour les déficients visuel, LSF pour les déficients auditifs.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr – 04.88.49.10.81